

1269 - 2019 LA SORTIE DU GOUILLY





### 1269 - 2019 LA SORTIE DU GOUILLY



### **SOMMAIRE**

- 07 PRÉFACE
- **08 AUX ORIGINES DE LA SORTIE DU GOUILLY**
- 12 DÉLIMITER LA FORÊT
- 15 DÉFENDRE SON BIEN
- 17 RENFORCER LES RÈGLES
- 20 LA GESTION ACTUELLE DU DOMAINE FORESTIER BOURGEOISIAL
- 22 LA FORÊT DE THYON DANS LE TEMPS
- 24 LA VISITE DU GOUILLY, UNE TRADITION VIVANTE
- 37 SI VOUS AVEZ LU CET OUVRAGE...
- 38 NOTES & RÉFÉRENCES
- 39 IMPRESSUM & CRÉDITS

## PRÉFACE

Il y a 750 ans, en 1269, douze administrateurs, présidés par un vidomne, sont désignés pour assurer la gestion des biens de la communauté sédunoise. Le premier « Conseil bourgeoisial » est ainsi constitué. Ce Conseil allait pourvoir aux destinées de la Ville de Sion et la gérer jusqu'à l'introduction de la nouvelle Constitution fédérale de 1848.

Le Conseil bourgeoisial s'est dès lors investi dans la gestion de son patrimoine, œuvrant pour le bien-être de ses citoyens par des actions d'intérêt général dans les domaines économique, social, écologique, culturel ou sportif.

En cette même année 1269 sont nommés huit membres de la communauté sédunoise pour administrer les forêts de Thyon réglementant ainsi l'usage du bois, principale source d'énergie et matériau de construction indispensable comme le rappelle l'exemple significatif des chalets des Mayens-de-Sion.

Le bois étant si précieux, les administrateurs des forêts de Thyon visiteront régulièrement ce domaine pour s'assurer de son état d'entretien, du respect de ses limites et de l'absence de coupe de bois impromptue. Cette pratique se poursuivra pendant des siècles pour garantir la pérennité de ces forêts et répondre aux attentes et aux besoins des citoyens de Sion. La Bourgeoisie de Sion ne devait-elle pas jusqu'en 1957 assurer la fourniture du bois de chauffe nécessaire pour les écoles de la ville!

Dès 1987, la Bourgeoisie de Sion a confié l'entretien et l'exploitation de ses forêts ancestrales au Triage forestier du Cône de Thyon, créé à l'initiative de la Commune bourgeoisiale de Sion.

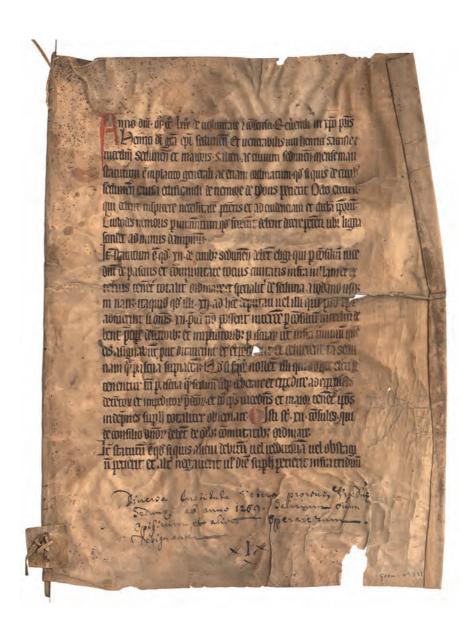
Le Conseil bourgeoisial qui avait pris l'habitude, depuis de nombreuses années, de convier proches et amis à sa visite traditionnelle des forêts de Thyon put alléger son inspection. Il saisit ainsi l'opportunité d'inviter au «Gouilly», chaque troisième lundi de juillet, autorités communales, cantonales et fédérales, chefs de service de l'Etat du Valais et de la Ville de Sion, relations d'affaires, hôtes de marque et amis.

Le Conseil bourgeoisial ne pouvait manquer de fêter ce vénérable et double 750° anniversaire de la constitution de son Conseil et de la première inspection des forêts de Thyon. Selon la tradition, cette 750° édition du «Gouilly» sera un moment privilégié d'échanges empreints de cordialité.

Il a souhaité en outre qu'une marque tangible de cet anniversaire perdure et publie cette brochure qui permettra à certains de se remémorer peut-être quelques excellents souvenirs des moments vécus lors de précédentes sorties du «Gouilly» et, à d'autres, de découvrir l'histoire et la raison d'être de cette traditionnelle journée à laquelle la Bourgeoisie de Sion est si fortement attachée.

Longue vie au «Gouilly»!

Antoine de Lavallaz Président de la Bourgeoisie de Sion



Statuts réglementant la vie de la cité de Sion, mai 1269, parchemin. Archives de la Bourgeoisie de Sion (ABS 117-5)

## AUX ORIGINES DE LA SORTIE DU GOUILLY

### IL Y A 750 ANS...

«En l'an du Seigneur 1269, selon la volonté et avec le consentement du vénérable Père dans le Christ Henri [Ier de Rarogne], par la grâce de Dieu évêque de Sion, du vénérable Henri, sacriste et vidomne de Sion, du major, du sautier et des bourgeois de Sion, au mois de mai, lors du plaid général, il a été décidé et réglé que si un bourgeois de Sion demande du bois de la forêt de Thyon pour une construction, il faut élire huit hommes chargés de juger du bien-fondé de cette requête. Après vision locale et selon leurs indications, les gardes forestiers, sous la foi du serment, montreront au demandeur l'endroit où il devra couper son bois en causant le moins de dommage.» I

Ainsi débute l'histoire des «visites des forêts» de la Bourgeoisie de Sion. Les statuts établis en 1269 réglementent différents aspects de la vie de la cité. Parmi ceux-ci: la fourniture de bois de construction provenant de la forêt de Thyon. Il s'agit ici non seulement d'assurer une répartition équitable, mais également de veiller à la préservation de la forêt dont on reconnaît déjà le «rôle de protection des hameaux, des chemins et des cultures, contre les avalanches, les chutes de pierres et les ravinements».<sup>2</sup>

### LA FORÊT DE THYON, FORÊT BOURGEOISIALE?

Au XII<sup>e</sup> siècle, l'évêque de Sion est le principal propriétaire de forêt sur les territoires qu'il gouverne. Au fil du temps, il se sépare d'une partie de ces possessions au profit de vassaux ou les met en location et les donne en fief à des communautés. Au XIV<sup>e</sup> siècle, par exemple, les communes des Agettes et de Salins jouissent de parcelles de la forêt épiscopale de Thyon contre redevance.

En va-t-il de même pour Sion? Les statuts de 1269 ne révèlent ni les limites du territoire dont jouit la Bourgeoisie, ni si elle en est propriétaire ou si les terres sont sous l'autorité de l'évêque.

Un autre document conservé atteste toutefois qu'en 1312 la Bourgeoise loue à des hommes de Veysonnaz une partie de la forêt<sup>3</sup>. Aucune réserve n'est mentionnée à l'attention de l'évêque, indice que la Bourgeoisie est alors propriétaire.

### UN MATÉRIAU INDISPENSABLE

Construction, chauffage, cuisine... Le bois reste, jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle au moins, un matériau de première nécessité dont chaque membre de la communauté doit pouvoir disposer de manière équitable. C'est pourquoi la Bourgeoisie, soucieuse de disposer de cette ressource primordiale, s'intéresse à la forêt de Thyon.

#### LES 1001 USAGES DE LA FORÊT

Les forêts ne sont pas utilisées uniquement pour leur bois, mais elles ont bien d'autres usages dont voici quelques exemples: les sous-bois servent de pâture pour les troupeaux; les branches et les feuilles sont utilisées comme litière, les aiguilles des sapins blancs permettent de colmater des joints; de l'huile est produite à partir des faines et des noix; les glands sont une nourriture pour les porcs; l'écorce fournit du tanin et, dans le cas du mélèze, un ferment pour la fabrication du fromage<sup>4</sup>. La térébenthine, utilisée comme remède contre de nombreuses maladies et pour panser les plaies, provient également de cette essence<sup>5</sup>. Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, les autorités se préoccupent toutefois de cette exploitation. L'extraction de la résine affaiblit les arbres.

Extrait d'un plan établi lors d'un procès pour délimitation, après 1821 (ABS 5-117).

Au centre, la partie de forêt qui a dû être abandonnée par la Bourgeoisie de Sion à la commune de Salins. Au nord, en lettres (b), (c), (d) sont indiquées des bornes posées en 1821 lors d'une vision locale. La limite (a), en dessus des Mayens de l'hôpital, date de 1694; la (e), au lieu-dit Plan Luy, de 1461.



## DÉLIMITER LA FORÊT

La forêt bourgeoisiale de Thyon jouxte les territoires de plusieurs communautés: le consortage de l'Alpage de Thyon, les communes de Vex, Les Agettes, Nendaz et Veysonnaz. Chacune d'elles y voit une potentielle source d'approvisionnement ou une zone de pâture. Dans ces circonstances, bien définir les limites des forêts est indispensable. Des bornes sont posées et doivent être contrôlées et confirmées périodiquement. Des reconnaissances officielles, les *viances*, sont réalisées sous le contrôle du vidomne, à qui l'évêque confie l'application de la justice temporelle.

Les communautés de Sion et de Nendaz procèdent ainsi en 1478. Des délégués sont désignés pour inspecter les anciennes limites des pâturages, prés et forêts et en poser de nouvelles si nécessaire. La mission est sérieuse; les *viatores* prêtent serment sur les Evangiles. Puis vient le temps des visites: une première a lieu le 2 juin. La délégation parcourt le territoire sur sa partie supérieure et discute de l'emplacement des diverses marques. Une seconde rencontre est prévue pour finir le travail. Cette même année, les confins des pâturages et les coupes de bois entre Sion, Salins et Vex sont également contrôlés 7. D'autres *viances* sont peut-être réalisées dont nous n'avons pas de témoignage. Il est fort probable que toutes les frontières sédunoises sont examinées.

C'est du moins de cette façon que l'on procède en 1524 °. Les régions de plaine sont visitées à l'automne alors que les reconnaissances des biens situés en altitude sont organisées dès le retour des beaux jours, au mois de mai. La délégation ne parvient cependant pas à parcourir l'ensemble du territoire. Ce n'est qu'en 1543, soit presque vingt ans plus tard, que le travail reprend pour achever la reconnaissance des limites de la forêt de Thyon entre Sion et Vex.

⟨ Comme il est vrai et tout à fait reconnu que, chez les mortels, l'oubli malveillant a l'habitude d'ensevelir dans les ténèbres de l'ignorance les actions humaines qui se perdent avec le temps, à moins que ce qui a été accompli dans le cours du temps ne soit confirmé par le témoignage des lettres et que ce qui doit être confié à la mémoire ne soit rédigé par écrit; et comme la nature dédaigneuse de ce qui est ancien ne cesse de revêtir des formes nouvelles et de provoquer de nombreuses querelles, chicanes et discordes; afin de prévenir cela, les nobles, magnifiques et très illustres messieurs bourgeois de la renommée ville de Sion, d'une part, et les probes et honnêtes hommes de la louable communauté des Agettes, d'autre part, [...] ont décidé, en plein accord, de séparer leurs grandes forêts situées au-dessous de leur alpage ou mont de Thyon et de poser de nouvelles limites pour en avoir une connaissance plus claire et sûre.  $\rangle$ 

Procès-verbal de délimitation, 7 août 16349



Pierre de délimitation datée de 1634 située au Plan de la Manse

### UN LONG LABEUR

Nul doute qu'arpenter les frontières de la baronnie de Sion nécessitait du temps. Les délégations prenaient souvent plusieurs jours pour le faire. Outre la longueur du parcours et le nombre important d'étapes 10, il fallait composer avec d'autres difficultés: discussions autour de limites contestées; perte de certains repères. Les croix inscrites sur des pierres ou sur des arbres s'estompaient avec le temps ou pouvaient disparaître. Les documents anciens et la mémoire des hommes ne permettaient pas toujours de les retrouver, en dépit des détails fournis par les comptes-rendus des visites qui mentionnent lieux-dits, orientation des pierres, signes particuliers, nombre de croix sculptées, couleurs et nuances des pierres...

Bome située au nord du Gouilly d'en haut posée en 1847 lors d'un conflit entre la Bourgeoisie de Sion et l'Alpage de Thyon



## DÉFENDRE SON BIEN

Malgré ce travail de reconnaissance et de négociation, des conflits éclatent entre communautés voisines. Ils se multiplient à partir des années 1820 alors que les besoins des uns et des autres augmentent sous l'effet de la hausse démographique et que le bois vient à manquer suite à des exploitations trop intensives et à des défrichements.

La Bourgeoisie de Sion défend bec et ongles son territoire et ses droits face à ses opposants. Forcée au compromis et aux arrangements, elle perd malgré tout au fil du siècle plusieurs parcelles de son précieux bien<sup>11</sup>.

En 1821, les consorts de l'Alpage de Thyon protestent contre une coupe de bois réalisée dans la partie supérieure de la forêt. Ils prétendent qu'ils y ont un droit d'herbage et un droit de coupe. Cela fait déjà des années qu'ils cherchent à gagner du terrain sur la forêt bourgeoisiale. Il faudra plusieurs visions locales et projets de convention non aboutis avant qu'une solution soit trouvée, en 1847<sup>12</sup>. Une ligne de démarcation est établie qui passe au nord de l'eau du Gouilly (actuel Gouilly d'en haut). Pour assurer les besoins de ses membres, la Bourgeoisie se réserve 300 mélèzes ou épicéas à prendre sur le terrain dans les cinq ans.

Le démembrement de la forêt bourgeoisiale a commencé. Il ne s'arrêtera pas là! Un second procès, intenté par la commune des Agettes, va l'amputer d'une parcelle supplémentaire. A l'origine de cette querelle: une interdiction du parcours du bétail dans les zones de taillis de la forêt de Ziffeusa, prononcée en 1821 par la Bourgeoisie afin de préserver les jeunes arbres qui peinent à arriver à maturité. La commune des Agettes s'oppose à cette décision, prétendant avoir un droit de pâturage, de ramassage du bois mort et de bénéficier des eaux de source. Aucun acte officiel n'est

toutefois produit pour justifier cette position. Le conflit reste latent durant des décennies et, après de nombreux remous, ne sera définitivement réglé qu'en 1884. La Bourgeoisie accepte alors de céder aux Agettes une parcelle de quelque 173 500 m² à l'est de la forêt, séparée par une ligne droite nord-sud. Une séance de délimitation est organisée en juillet. Ses préparatifs nous sont connus grâce aux procès-verbaux du Conseil bourgeoisial: on achète de petits drapeaux rouges et blancs qui serviront à la pose des repères ainsi que deux mulets, l'un pour l'ingénieur, l'autre pour le transport de ses instruments. Une entente est trouvée avec un restaurateur des Mayens-de-Sion pour la fourniture des vivres et des boissons à l'attention des délégués de la Bourgeoisie. Le jour même, après de nombreuses difficultés et des pourparlers houleux, neuf bornes sont posées.

Des difficultés surgissent également avec la commune de Salins qui prétend à des droits sur une zone de la forêt bourgeoisiale. La Bourgeoisie dénonce les troupeaux qui détruisent les jeunes pousses. Elle se bat en outre pour faire cesser des coupes de bois jugées illicites et d'autres déprédations. Ici encore, le conflit s'étend sur des décennies et plusieurs visites des lieux sont nécessaires pour trouver un compromis et fixer un échange de parcelles.

# FORÊT BOURGEOISIALE OU MUNICIPALE?

La Constitution fédérale de 1848 impose aux communes de distinguer bourgeoisie et commune municipale, qui associe tous les habitants, même temporaires, à la gestion de la ville. Possibilité est laissée aux bourgeoisies de nommer leur propre conseil pour administrer leur fortune et leurs activités. A Sion, cette option est retenue. Les deux institutions doivent définir leurs prérogatives et partager leurs avoirs. La Municipalité fait alors valoir ses prétentions sur la forêt de Thyon, considérée comme un bien d'utilité publique, mais la Bourgeoisie n'entend pas s'en départir. De longues négociations débutent, lors desquelles la Bourgeoisie parvient à défendre ses droits et à conserver ce patrimoine qu'elle considère comme l'une de ses principales sources de richesse 13.



## RENFORCER LES RÈGLES

Au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle, les autorités prennent conscience que le bois n'est pas une denrée inépuisable. Les exportations vers les pays voisins et les cantons suisses augmentent; les défrichements réalisés pour gagner des terrains cultivables et la mauvaise gestion sylvicole intensifient la pression sur les forêts des Alpes. Avec l'augmentation de la population, les réserves de bois de construction et de feu se réduisent. Une pénurie pourrait survenir!

La Bourgeoisie de Sion est spécialement concernée par cette situation: les forêts de plaine s'épuisent et les coupes réalisées après l'incendie de la ville en 1788 ont vidé celle de Thyon. Préserver ce qu'il en reste, être attentif à son repeuplement est dès lors indispensable. L'interdiction de parcours et les dénonciations de coupes illicites, à l'origine des conflits territoriaux mentionnés plus haut, sont des indices de cette prise de conscience. Nous en trouvons un autre témoignage dans les conditions qui accompagnent le renouvellement, en 1829, du bail signé avec la commune de Veysonnaz pour la location d'une partie de la forêt: le parcours des chèvres est interdit; celui des moutons et des vaches autorisé uniquement là où les morsures n'endommageront pas les épicéas et les mélèzes; l'ébranchage peut se faire jusqu'à un tiers de la hauteur au maximum; les mélèzes et les épicéas ne peuvent être saignés ou écorcés 14.

#### L'INCENDIE DE SION. UNE RUPTURE DANS LA GESTION DE LA FORÊT DE THYON

La forêt de Thyon montre toute son importance après le grand incendie qui dévaste 228 bâtiments de la ville en 1788. La Bourgeoisie décide alors de venir en aide aux bourgeois touchés par la catastrophe, notamment en leur fournissant gratuitement du bois pour la reconstruction de leur habitation. Des coupes intensives sont nécessaires. En avril 1789, presque une année après l'incendie, 600 grumes ont été acheminées jusqu'en plaine par les deux dévaloirs, alors que la demande totale se monte à plus de 2000 pièces. L'exploitation se poursuit à un rythme effréné jusqu'en juin 1790, date à laquelle le Conseil décide de l'arrêter pour ne pas vider la zone de tous les bois matures. Les manœuvres réalisées pour sortir les troncs ont endommagé des jeunes arbres et laissé sur place de nombreuses branches. Un nettoyage serait nécessaire, qui n'interviendra pourtant qu'en 1823 15.

A partir de 1855, les décisions qui visent à améliorer le rendement sylvicole se multiplient. Outre des interdictions du parcours, on prévoit des plantations de jeunes arbres et l'attribution des bois de mélèzes aux seuls bourgeois – d'abord gratuitement, puis contre espèces. Le durcissement des conditions pour les concessions de bois de coupe est au centre des discussions.

L'entretien de la forêt de Thyon doit impérativement être amélioré pour qu'elle remplisse ses fonctions productrice et protectrice. Selon un rapport de la commission forestière, daté de 1862, sur les sommets, près des alpages, des reboisements sont nécessaires tandis que des parties doivent être éclaircies en aval. Une visite réalisée trois ans plus tard par des délégués de la Société forestière suisse, et relatée dans un article de la *Gazette du Valais* le 10 septembre 1865, le confirme.

Ce que nous savons du résultat de cette inspection, c'est que la forêt bourgeoisiale de Sion, dans les parties qui en ont été parcourues, a été trouvée assez richement peuplée de jeunes plantes, et qu'elle aurait besoin d'un nettoiement; ensuite, que les vestiges du parcours des chèvres ont excité une sainte fureur. Heureusement pour ces bêtes, qui rongent les arbres naissants et qui détruisent tant d'espérances, que leur sort ne dépend pas du comité fédéral, sans quoi leur compte serait vite réglé et nous croyons qu'elles échapperaient difficilement à une extermination générale.

La commission forestière, déléguée par le Conseil bourgeoisial, est alors chargée de définir les règles de gestion et d'étudier le bien-fondé des demandes en bois. Elle s'inscrit dans la tradition des *viatores*, cités dans les statuts de 1269. En 1867, un document est établi qui précise les fonctions et le traitement des gardes forestiers. Qui plus est, deux gardes – l'un pour Les Agettes, l'autre pour Vex – sont nommés en plus de celui déjà en fonction pour la zone du Rard – partie de la forêt située du côté de Veysonnaz. Un règlement pour la forêt de Thyon est adopté en 1899, puis de nouvelles dispositions sont introduites régulièrement dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle afin d'assurer une gestion plus durable 16.

Dans la deuxième partie du XXe siècle, un constat peut être posé: la surface forestière augmente. La politique mise en place à partir de 1876 porte ses fruits. On observe en outre une professionnalisation croissante de la gestion des forêts. Les propriétaires, comme la Bourgeoisie de Sion, délèguent toujours plus ce travail aux gardes forestiers.

### LE RÔLE PROTECTEUR DES FORÊTS : UNE PRÉOCCUPATION FÉDÉRALE

L'administration des forêts devient, au cours du XIXe siècle, une préoccupation nationale. Sous l'impulsion notamment de la Société forestière suisse, créée en 1843, la Confédération commande une expertise des forêts des régions élevées du pays. Le rapport est rendu public en 1862 . Concernant le Valais, le document expose une situation plutôt catastrophique malgré l'adoption d'un premier règlement forestier en 1853. Le nombre d'inspecteurs est trop faible; il existe trop peu de moyens pour faire respecter la loi qui, en outre, ne protège pas assez les forêts. Il note également que les traditions séculaires ont la peau dure et qu'il est difficile de faire comprendre à la population et aux autorités locales la nécessité d'une exploitation raisonnée des espaces sylvicoles. Les déboisements des zones à forte déclivité entraînent des risques accrus d'avalanches, de glissements de terrain, d'inondations. La forêt ne remplit plus sa fonction protectrice.

Ce dernier argument est celui que reprendront les autorités fédérales et cantonales pour intensifier leur degré d'intervention dans la gestion sylvicole <sup>18</sup>. D'importantes inondations ont lieu dans plusieurs cantons suisses, dont le Valais, en 1868. Des mesures doivent être prises afin de limiter les risques qu'un tel événement – 50 morts et des dégâts estimés à 14 millions de francs – se reproduise. Parmi celles-ci, une meilleure gestion des forêts qui limitent le ruissellement des eaux de pluie et stabilisent les sols.

En 1873, une nouvelle loi forestière est promulguée en Valais, puis, en 1874, un règlement d'application composé de 87 articles. La même année, lors de la révision de la constitution fédérale, le peuple accepte à une large majorité de confier à la Confédération la haute surveillance sur les forêts des régions élevées. Elle doit désormais concourir au reboisement des régions où les torrents

prennent leur source et veiller à la conservation des forêts existantes. Une loi fédérale allant dans ce sens est votée en 1876. Il n'est plus possible de vendre ou de partager les forêts publiques; les défrichements sont interdits; les reboisements encouragés. Bien d'autres dispositions sont prises comme l'obligation de réglementer la pâture des troupeaux, d'aborner les forêts et de lever des plans des forêts publiques. Le Valais, comme les autres cantons, devra se mettre en conformité <sup>19</sup>.

Depuis lors, le principe de gestion des forêts suisses repose sur la conservation de l'aire forestière. L'enlèvement des bois ne doit plus dépasser la capacité d'accroissement de la forêt. Des plans d'aménagement doivent être établis. La Bourgeoisie de Sion soumet son plan provisoire en 1884. Il définit la possibilité annuelle d'enlèvement et les moyens de conservation, de régénération et de culture. Un plan définitif suivra en 1928 <sup>20</sup>.

Bien que l'état des forêts laisse encore à désirer, le XX° siècle s'ouvre avec un appareil législatif et administratif renforcé aux niveaux fédéral et cantonal qui laisse entrevoir une réelle prise en main. Les bourgeoisies et les communes détentrices de forêts publiques doivent suivre le mouvement. La Bourgeoisie de Sion émet plusieurs règlements dans la première moitié du XX° siècle et prend des mesures pour améliorer le traitement de ses forêts. Elle plante notamment 26790 pieds dans la forêt de Thyon <sup>21</sup> et crée différents chemins de dévestiture <sup>22</sup> afin de faciliter la sortie des bois et d'éviter le châblage par les dévaloirs, qui engendre de nombreux dégâts.

## LA GESTION ACTUELLE DU DOMAINE FORESTIER BOURGEOISIAL

Selon les demiers inventaires établis, le domaine forestier bourgeoisial compte quelque 394 hectares situés sur le territoire communal de Sion (y compris Les Agettes et Salins) et quelque 48 hectares sur les communes de Nax, de Saint-Martin et de Grône.

Héritière de son long passé, et fidèle à celui-ci, la Bourgeoisie est consciente qu'elle a un rôle à jouer dans la conservation du bien commun que représente la forêt. Ainsi a-t-elle heureusement accru son domaine par la fusion avec la Bourgeoisie de Salins, puis avec celle des Agettes. La dissolution de la Fondation de l'Hôpital-Asile, dans laquelle elle était associée à la Municipalité de Sion, a également participé à l'agrandissement de son domaine forestier. La Bourgeoisie ayant décidé d'acheter systématiquement les parcelles situées sur le Cône de Thyon et qui lui sont proposées, son patrimoine est appelé à s'enrichir encore dans les années à venir.

La politique sylvicole de la Bourgeoisie de Sion est un pari pour l'avenir. Pour Romaine Syburra-Bertelletto, conseillère bourgeoisiale, « une forêt entretenue offre une protection naturelle contre les avalanches et les glissements de terrain. Elle est un lieu privilégié pour assurer la biodiversité de manière durable. En agissant pour le repeuplement et surtout pour la régénération des arbres, la Bourgeoise entend bien, à la hauteur de ses moyens, travailler à l'équilibre en CO² de notre planète.»

### LE TRIAGE FORESTIER DU CÔNE DE THYON

Dans les années 1970, l'entretien des forêts était confié à trois employés, engagés uniquement pour la saison estivale et qui, l'hiver venu, travaillaient aux remontées mécaniques de Thyon.

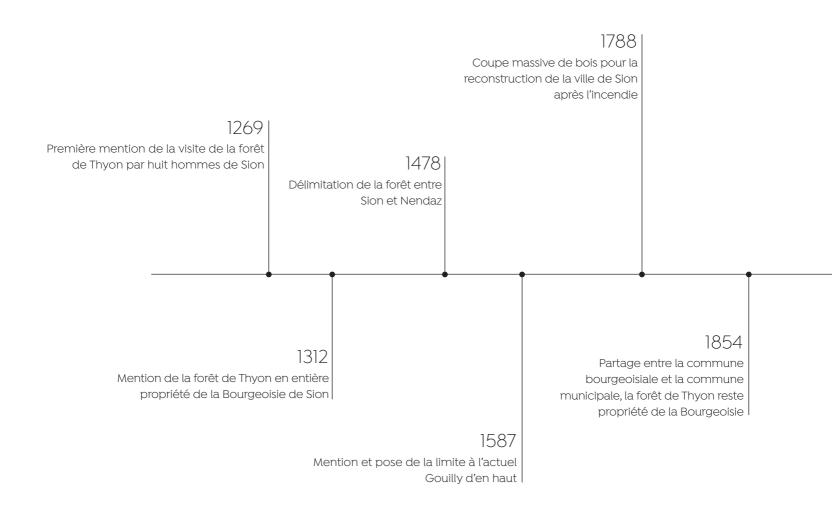
Le 3 novembre 1986, afin de rationaliser les coûts, les bourgeoisies et les communes de Vex, Salins et Sion s'associent et fondent le Triage forestier du Cône de Thyon. Elles sont rejointes en 1992 par Les Agettes, puis, en 2006, par Hérémence.

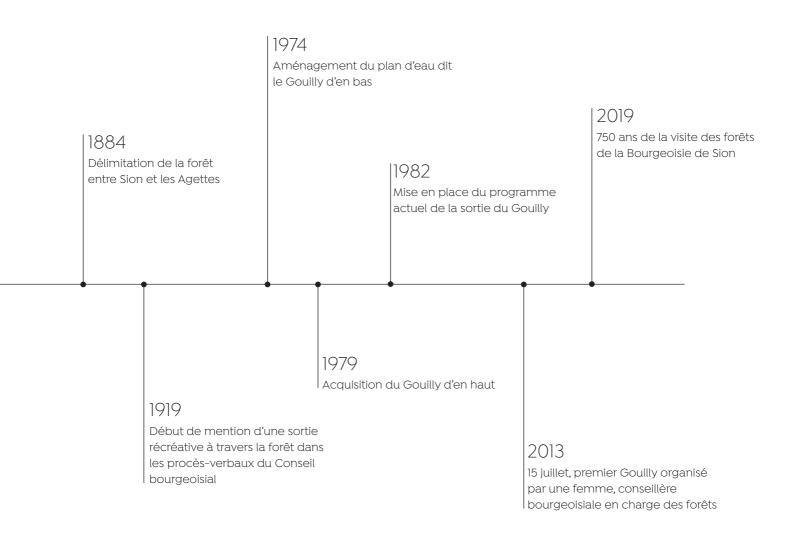
Sous la conduite d'un garde, d'un garde adjoint et d'un contremaître forestiers, l'équipe actuelle — composée de vingt-six collaborateurs — gère les forêts du Cône selon le principe établi par la loi fédérale de 1876 qui impose de ne prélever que l'intérêt du capital sylvicole. Plus largement, en Valais, seul le tiers des mètres cubes autorisés est abattu chaque année.

Actuellement, les soutiens publics sont attribués uniquement aux forêts protectrices prioritaires. La forêt bourgeoisiale de Thyon ne répondant que partiellement à ce critère, son entretien est dès lors financé principalement par des coupes de mélèze, essence très prisée sur le marché. Les mesures à prendre sont définies en tenant compte du rajeunissement à mettre en place, de la préservation de la biodiversité et de la fonction sociale de la forêt. Entretenir les chemins, les abords des lieux de plaisance comme les deux Gouilly afin d'offrir à la population des zones de détente et d'activités.



Premier dépôt forestier de la Bourgeoisie de Sion avant la création du triage forestier du Cône de Thyon





## LA VISITE DU GOUILLY, UNE TRADITION VIVANTE

Depuis 750 ans au moins, des visites ont lieu dans la forêt de Thyon. Elles furent durant des siècles réalisées soit pour désigner les bois à couper, soit pour contrôler, discuter, définir les confins du territoire bourgeoisial. Au XX° siècle, la tradition des visites se perpétue, mais elle perd peu à peu son utilité première, légale et cadastrale. Si, dans les premières décennies du siècle, il est encore fait mention dans les procès-verbaux des séances du Conseil bourgeoisial d'une « course d'inspection annuelle de la forêt de Thyon » <sup>23</sup>, elle devient progressivement une sortie récréative à laquelle le Conseil convie les autorités, ses relations d'affaires, ses amis et connaissances. Ce glissement semble se faire naturellement au tournant du siècle avec la professionnalisation croissante de la gestion sylvicole.

La première mention de la «course du Gouillis» retrouvée dans les procès-verbaux du Conseil date de juillet 1919. Il décide cette année-là d'y convier les autorités du Conseil d'Etat et de la Municipalité de Sion et de prendre toutes les « dispositions nécessaires pour les apprêts de la restauration traditionnelle qui s'y fait » <sup>24</sup>. S'agit-il là de la première sortie avec invités? Il est difficile de le dire. Il semble toutefois que la sortie soit déjà une coutume établie. C'est sans doute pour cette raison qu'elle n'apparaît que rarement dans les procès-verbaux: nul besoin de consigner les discussions sur les affaires courantes qui ne posent pas de problème majeur.

Le manque de documentation ne nous permet pas de suivre l'évolution du parcours de la visite et des activités de la journée au cours du siècle. Tout au plus disposons-nous de quelques indications sur la base du livre d'or de la sortie, tenu à partir de 1973 et jusqu'en 2014, et de témoignages oraux. Le parcours actuel, que nous vous proposons de suivre ci-après en images, date de 1982. C'est également à cette date que le Conseil fixe définitivement la date de la sortie au troisième lundi de juillet.



Le Conseil bourgeoisial à l'occasion de la visite des forêts le 25 juin 1897

#### **GOUILLY D'EN HAUT, GOUILLY D'EN BAS**

Au début des années 1970, et sans doute bien avant, la sortie passait déjà par le Gouilly d'en haut, lieu qui n'était pourtant pas compris dans la forêt bourgeoisiale, mais appartenait à l'Alpage de Thyon<sup>25</sup>.

En 1974, le Conseil décide de créer un plan d'eau sur sa propriété en profitant d'une zone marécageuse. Une nouvelle étape de la sortie estivale <sup>26</sup> est établie: le Gouilly d'en bas. Deux ans plus tard, un petit chalet en bois, déplacé de la forêt de Saint-Martin, est installé sur la rive pour compléter l'aménagement.

La Bourgeoisie n'abandonne pas pour autant l'étape du Gouilly d'en haut, point important du parcours traditionnel. Elle entre par contre en négociations avec l'Alpage de Thyon, désormais Thyon Promotion S.A., afin de devenir propriétaire de la zone. Un accord est trouvé en 1978 et approuvé l'année suivante par l'assemblée bourgeoisiale: le Gouilly d'en haut et le terrain environnant sont échangés <sup>27</sup>.

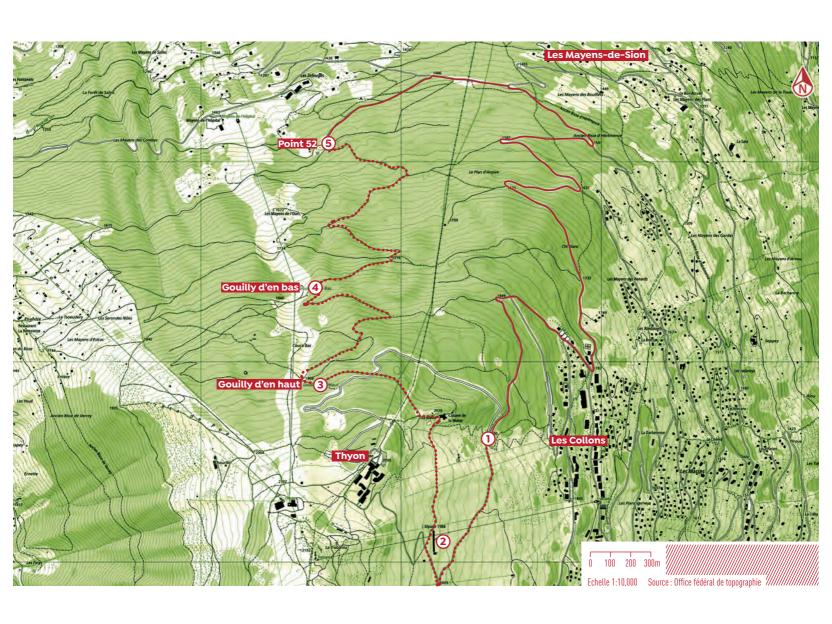






1. Gouilly d'en bas, 1976 (livre d'or)
2. Passage de la poutre au Gouilly d'en haut, 1973 (livre d'or)
3. Depuis 2013, Romaine Syburra-Bertelletto, conseillère bourgeoisiale, est en charge des forêts. Il s'agit, selon toute vraisemblance, de la première femme responsable de l'organisation de la sortie du Gouilly.

Ici en compagnie du président Antoine de Lavallaz.



### SUR LES PAS DES INVITÉS

- 1. Les invités se retrouvent au dépôt du triage forestier du Cône de Thyon, construit en 1991 au lieu-dit Place de Wolff ou Point 52. Ils sont accueillis par le président de la Bourgeoisie et par le conseiller en charge des forêts. La sortie, qui se voulait sportive, est désormais plus récréative, l'itinéraire ayant été réduit. Les invités sont emmenés en bus en amont, sur les hauts des Collons. De là, une marche est organisée jusqu'à l'alpage de Thyon.
- 2. Un apéritif musical avec sérac et plats valaisans est offert aux invités qui peuvent visiter l'alpage. Le vin produit par les vignes de la Bourgeoisie y est dégusté. Depuis le Moyen Age, la Bourgeoisie de Sion fait partie des consorts de l'alpage. Elle l'est aujourd'hui encore à travers l'héritage agricole de l'Hôpital-Asile et reste le plus grand consort bien qu'elle n'ait plus actuellement de têtes de bétail. La balade se poursuit en direction de la cabane de la Matze, au pied de Thyon 2000. Au-delà de la conduite forcée, le chemin traverse la route de Thyon pour replonger dans la forêt.
- **3.** Au Gouilly d'en haut, une source d'eau claire alimente une fontaine. L'occasion pour les invités qui le souhaitent de déguster de l'absinthe. La première mention du plan d'eau lors de reconnaissances officielles des limites de la forêt date de 1578. On parle alors de «Loz Rivex in pede de Gollies». Lors d'un procès avec l'Alpage de Thyon, une pierre gravée d'une croix est posée au nord du Gouilly pour marquer la limite entre les deux entités. Elle est visible aujourd'hui encore et a su inspirer ces mots à Jean-Jacques Rey-Bellet, conseiller d'Etat: « Nous étions venus contrôler les limites: il n'y en eut point, dans la générosité de l'accueil et de l'amitié partagée: mille mercis! » (Livre d'or 2003)

- **4.** Au Gouilly d'en bas, les convives invités pour la première fois testent leur équilibre en traversant le plan d'eau sur un tronc d'arbre. L'exercice ne peut être tenté qu'une fois dans sa vie. Un conseil transmis par Michel Fournier, chancelier de la Bourgeoisie de 1972 à 2013: « Passez les premiers! Lorsque la poutre est mouillée par les éclaboussures, elle devient glissante: gare aux plongeons!» Jusqu'au passage de la tempête Vivian, en février 1990, cette place se lovait au milieu de la forêt. Depuis lors, la vue est dégagée sur la ville de Sion et les convives cherchent l'ombre pour déguster le repas servi sur des billes de bois. Après le café, les invités reprennent la balade, en suivant la route forestière. Certains sont cigare au bec, d'autres le nez aux champignons, tous en grande discussion.
- **5.** En fin de journée, la joyeuse compagnie revient au Point 52 où une raclette est servie par les collaborateurs du triage forestier pendant que se déroule le concours du «lancer du barolin», un bois sculpté d'un certain poids. Avant, le défi était autre: il s'agissait de deviner la hauteur du plus grand des sapins. Afin de connaître la réponse, le garde forestier attachait un ballon de baudruche à un fil et le laissait monter le long de l'arbre. Ses collègues se positionnaient plus haut, là où ils pouvaient voir quand le ballon arrivait à la bonne hauteur. Il suffisait ensuite de mesurer la longueur de ficelle utilisée. Lorsque la nuit tombe, les invités se quittent heureux et mélancoliques, car la plupart savent qu'ils ne seront, selon une règle non écrite, invités qu'une seule fois dans leur vie.
- «Après des milliers d'années, que restera-t-il de cette journée pourtant pour nous unique? Le souvenir d'une communication entre, parfois, des inconnus et le bonheur de se reconnaître semblables, sensibles à l'amitié entre les grands arbres et le mystère renouvelé du Gouilly » Maurice Zermatten, bourgeois d'honneur, Livre d'or 1986.











Le chemin à travers les pâturages de Thyon - Pause musicale à l'Alpage de Thyon - L'eau de la source du Gouilly d'en haut Le Gouilly d'en bas avec l'étang créé en 1974 - Le concours du lancer du barolin (12 kg pour les femmes, 20 kg pour les hommes) sur la Place de Wolff au Point 52



Toujours fidèles, cinq présidents de la Bourgeoisie réunis au Gouilly 2017: Jacques Allet 1989-1996; Léo Clavien 1977-1988; Antoine de Lavallaz dès 2013; Bernard de Torrenté 1967-1976; Charles-Alexandre Elsig 2005-2012



























## SI VOUS AVEZ LU CET OUVRAGE...

... vous avez, une fois ou l'autre, été des nôtres au Gouilly. Autorités fédérales, judiciaires, cantonales, municipales, hôtes de marque, proches ou relations d'affaires, en un mot amis, vous avez été invités à partager ce moment unique qu'est devenu au fil des sept siècles et demi la visite des forêts de la Bourgeoisie de Sion. Entre marche, pause à l'alpage et repas en forêt, vous avez découvert le Cône de Thyon tout comme les *viatores* bien longtemps avant vous.

Partis avec une centaine d'invités depuis le Point 52 à la Place de Wolff, vous vous êtes laissé gagner peu à peu par le caractère festif que revêt actuellement cette journée. Il est fini le temps des litiges arbitrés in situ avec des petits drapeaux rouges et blancs. Aujourd'hui, le rouge et le blanc symbolisent l'amitié et le partage et coulent avec générosité.

La ténacité de nos prédécesseurs à maintenir le domaine forestier, à le défendre et l'entretenir pour la protection de la communauté et pour les ressources qu'il représente, demeure un exemple de conduite et de conservation d'un patrimoine à travers les siècles.

Puissent les forêts de la Bourgeoisie résonner longtemps encore de la formule de feu le président Bernard de Torrenté: « Bravo aux successeurs! La journée fut parfaite.»

Romaine Syburra-Bertelletto Conseillère bourgeoisiale

## NOTES & RÉFÉRENCES

#### **AUX ORIGINES DE LA SORTIE DU GOUILLY**

1. Archives de la Bourgeoisie de Sion (ABS), ABS 117-5, traduction par Anne-Angélique Andenmatten.

- 2. Théodore Kuonen, Histoire des forêts de la région de Sion du Moyen Age à nos jours, Cahiers de Vallesia 3, Sion, 1993, p. 153.
- 3. ABS 5-171; Kuonen, p. 16 et 494.
- 4. Kuonen, p. 144-145. De nombreux autres produits accessoires de la forêt sont mentionnés.
- 5. Kuonen, p. 126-129.
- 6. AC Nendaz, PG 25: ABS 69-65: ABS 69-93 (copie).
- 7. ABS 129-1
- 8. ABS 69-76
- 9. AC Agettes 203. Traduction du latin réalisée par Anne-Angélique Andenmatten.
- 10. 25 étapes lors de la visite des limites entre Sion et Vex, de Longeborgne à la Montagne de Thyon en 1587. ABS 69-23.
- 11. Sur ces conflits, voir Kuonen, p. 494-502.
- 12. ABS, Archives communales de Vex, P 341.
- 13. Kuonen, p. 456-458.
- 14. ABS 5-194 cité dans : Kuonen, p. 237.
- 15. Sur les coupes de bois suite à l'incendie : Kuonen, p. 134-135.
- 16. Kuonen, p. 321-324; 567.
- 17. Kuonen, p. 289-292. Ce rapport est connu sous le nom Rapport Landolt 1862.
- 18. Pour l'ensemble de cette partie : Kuonen, p. 292-301.
- 19. En 1897, la mention « en haute montagne » est supprimée de l'article constitutionnel sur la haute surveillance des forêts afin d'étendre la compétence fédérale à l'ensemble du territoire suisse. Cette modification entraînera la rédaction d'une nouvelle loi fédérale, adoptée en 1902.
- **20.** Kuonen, p. 563. Les plans d'aménagement sont cités par T. Kuonen. Ils ne semblent pas conservés dans les Archives de la Bourgeoisie de Sion, mais se trouve très probablement dans le fonds du Service des forêts et du paysage déposé aux Archives de l'Etat du Valais.
- 21. Kuonen, p. 540.
- 22. Kuonen, p. 585, 623.

#### LA VISITE DU GOUILLY, UNE TRADITION VIVANTE

- 23. ABS, PV II, p. 177-178.
- **24.** Ibid.
- 25. Livre d'or de la sortie du Gouilly, 1973-2014.
- 26. ABS, PV 1973-1976, p. 51 et 62 ; entretien avec Michel Fournier, chancelier de la Bourgeoisie de Sion de 1972 à 2013.
- 27. ABS, PV III, p. 322. L'assemblée primaire des bourgeois de Sion approuve l'échange le 21 mai 1979 ; Kuonen, p. 503.

#### **CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES**

©Omaire - Studio 54

couverture, 13, 16, 21, 30<sup>2</sup>, 31-36

#### ©Archives de l'Etat du Valais

8 (ABS 117-5), 11 (ABS 5-117)

#### ©Céline Ribordy

14, 28 <sup>1-3-4</sup>, 30 <sup>1</sup>, 32 <sup>2</sup>

#### ©Louis Dasselborne / Le Nouvelliste

25<sup>3</sup>

#### © Droits réservés

24 (source: Publication Bourgeoisie de

Sion 1971),

25 (source: Livre d'or, Bourgeoisie de Sion)

#### **ACHEVÉ D'IMPRIMÉ**

Juin 2019

©Bourgeoisie de Sion

#### **RÉDACTION ET COORDINATION**

**Texte** Delphine Debons

Recherches et documentation Anne-Angélique Andenmatten

**Coordination** Romaine Syburra-Bertelletto

Ce texte doit beaucoup aux recherches de Théodore Kuonen publiées in Histoire des forêts de la région de Sion du Moyen Age à nos jours, Cahiers de Vallesia 3, Sion, 1993.

#### **GRAPHISME**

Agence Meichtry, graphic design & conseil, Sion

#### **IMPRESSION**

Imprimerie Constantin, Sion